

REUNION D'INFORMATION AVEC LES FAMILLES :

Organisée le :
 La vérification de chacune des autorisations parentales a été effectuée.

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE :

Consulté le : Avis :

SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT :

Date : Signature :

SIGNATURE DU DIRECTEUR D'ECOLE :

Date : Signature :
Dossier transmis à l'Inspection de l'Education nationale le :

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION :

Conformément aux dispositions prévues par la circulaire citée en référence, cet avis doit porter sur le contenu et l'organisation pédagogiques.

Favorable Défavorable motif :
Date : Signature et cachet :
Date de transmission du dossier à l'Inspection académique de l'Isère :

AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DU DEPARTEMENT D'ACCUEIL :

Favorable Défavorable motif :
Observations éventuelles :
Date : Signature et cachet :

DECISION DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DU DEPARTEMENT DE L'ISERE :

Accord Refus motif :



DIVISION DES ELEVES – Bureau C ☎ 04.76.74.79.73 ou 04.76.74.78.46 courriel : ce.38i-del-sorties-scol@ac-grenoble.fr	CIRCONSCRIPTION : <input type="checkbox"/> Séjour dans l'Isère <input type="checkbox"/> Séjour dans un autre département <input type="checkbox"/> Séjour à l'étranger Activité(s) physique(s) et sportive(s) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
---	--

textes de référence : circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999 et n° 2005-001 du 5-1-2005

SORTIE SCOLAIRE AVEC NUITEE(S)

NOM DE L'ECOLE :
ADRESSE COMPLETE :
TELEPHONE : TELECOPIE :
NOM ET PRENOM DE L'ENSEIGNANT DE LA CLASSE :
COURS : EFFECTIF DE LA CLASSE :
NOMBRE D'ELEVES PARTICIPANT A LA SORTIE :
SEJOUR ALLANT DU AU
NOMBRE DE NUITEE(S) :

Pour chaque classe : établir 2 dossiers complets (imprimé de format A3 et pièces complémentaires) et 3 imprimés de format A3 supplémentaires dûment renseignés.

Ces documents seront transmis, **sous couvert de l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription**, à l'Inspection académique de l'Isère - DEL - Bureau C.

DELAIS DE TRANSMISSION

5 SEMAINES HORS VACANCES SCOLAIRES avant le départ pour un séjour dans le département de l'Isère.
8 SEMAINES HORS VACANCES SCOLAIRES avant le départ pour un séjour hors du département de l'Isère.
10 SEMAINES HORS VACANCES SCOLAIRES avant le départ pour un séjour à l'étranger.

HEBERGEMENT

Au préalable, l'enseignant doit vérifier, auprès de l'Inspection académique du département d'accueil, l'inscription de la structure d'hébergement au répertoire départemental, ainsi que la capacité d'accueil.

Nom de l'établissement d'accueil : (préciser centre, organisme, hôtel, chalet...)

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Hébergement dans les familles : la vérification de chacune des autorisations parentales sur ce mode d'hébergement a été effectuée conformément aux dispositions prévues par la circulaire n° 99-136 du 21.09.1999 page 19 § V.3.

PROJET PEDAGOGIQUE : page 10 § II.3.

Le projet pédagogique est à joindre obligatoirement, il devra comporter les trois points suivants :

- ◆ le projet pédagogique et éducatif détaillé recouvrant les apprentissages scolaires et la vie collective ; si des activités physiques sont prévues, il est indispensable d'en indiquer précisément le contenu et les modalités d'organisation.
- ◆ le programme et / ou l'emploi du temps détaillé du séjour.
- ◆ les actions ultérieures : évaluation et exploitation des acquis pédagogiques et éducatifs de la sortie avec nuitée(s).

TRANSPORT : page 14 § II.8.

En ce qui concerne **les transports, aller et retour, de même que les transports pendant le séjour, trois cas** peuvent se présenter, les deux derniers concernant un transport par autocar :

- ◆ le transport est assuré par des transports publics réguliers : aucune procédure n'est à prévoir
- ◆ le transport est organisé par une collectivité territoriale et/ou par le centre d'accueil. Ces derniers doivent obligatoirement fournir une **attestation de prise en charge** qui sera jointe au dossier de demande d'autorisation
- ◆ le transport est organisé par l'enseignant qui fait appel à une entreprise de transport inscrite au registre préfectoral des sociétés de transport autorisées à exécuter des services de transports occasionnels

Dans ces deux derniers cas, remplir impérativement l'annexe 3 (fiche d'information sur le transport) et fournir le **schéma de conduite** établi par le transporteur.

Mode(s) de transport :

Nombre d'élèves participant à la sortie : Nombre d'accompagnateurs pendant le transport :

Effectif total :

Lieu de départ : Lieu d'arrivée :

Départ de l'école le : à : Arrivée sur le lieu d'hébergement le : à

Départ du lieu d'hébergement le : à Retour à l'école le :

Le départ et le retour se font à l'école ; cependant, **à titre dérogatoire**, tous les élèves peuvent être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement **après accord exprès des parents**. En cas d'impossibilité ou de refus même d'une seule famille, cette dérogation n'est pas accordée. **L'enseignant devra s'assurer de l'accord de toutes les familles et joindre un courrier pour le certifier.**

SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL : page 13 § II.7.

L'autorisation parentale pour chaque élève a été vérifiée.

Les titres nécessaires pour l'entrée dans les pays de destination ou de transit ont fait l'objet de vérification.

Les services préfectoraux ont établi le document collectif qui tient lieu de passeport et le cas échéant de visa.

FINANCEMENT : page 13 § II.6.

Coût total : Participation d'une collectivité territoriale (préciser) :

Participation d'une association (préciser) : Autres financements (préciser) :

Participation demandée à la famille pour un enfant :

ASSURANCE : page 12 § II.5.

Une assurance responsabilité civile et individuelle a été souscrite.

DISPOSITIONS MEDICALES : page 19 § V.5.

Les certificats de vaccinations obligatoires ou certificats de contre indication ont été vérifiés pour chaque élève.

ENCADREMENT : page 7 § II.2.

1 - TRANSPORT ET VIE COLLECTIVE (pour le taux d'encadrement se reporter au tableau 1 page 8)

	NOM et PRENOM	QUALITE parent, assistant d'éducation, animateur BAFA, contrat aidé CAE ou CAV* si cette activité est prévue dans le contrat
ENSEIGNANT		
Pour les classes maternelles		
ATSEM (le cas échéant)		
Encadrement pendant le transport <i>préciser « aller », « retour », « aller et retour », transport sur place</i>		
Encadrement VIE COLLECTIVE de JOUR		
Encadrement VIE COLLECTIVE de NUIT		
ASSISTANCE SANITAIRE Joindre obligatoirement la photocopie du diplôme : BNS, BNPS, AFPS <u>minimum requis</u> En cas de roulement des intervenants, joindre un planning de présence		
Assistance sanitaire de JOUR		
Assistance sanitaire de NUIT		

*CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAV : Contrat d'Avenir

2 – INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS

a – Activités physiques et sportives (pour le taux d'encadrement, se reporter au tableau 2 page 9)

pour le département de l'Isère, la liste des intervenants agréés peut être consultée sur le site internet de l'inspection académique : ww.ac-grenoble.fr/ia38

ACTIVITES ENSEIGNEES	NOM et PRENOM	NUMERO D'AGREMENT

b – Activités physiques et sportives nécessitant un encadrement renforcé (§ II 2.2.2 page 9 et tableau 3 page 10)

ACTIVITES ENSEIGNEES	NOM et PRENOM	NUMERO D'AGREMENT

Pour toutes les activités physiques et sportives, **les intervenants doivent être agréés** :

- Les **intervenants qualifiés (rémunérés)** doivent être agréés par l'inspecteur d'académie pour la discipline concernée.
- Pour les **intervenants bénévoles**, leur agrément est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Les conditions particulières de mise en œuvre de certaines activités sont précisées page 11 § II.4

- Pour les **sports nautiques**, les élèves doivent avoir satisfait aux tests de natation ; **le résultat** de ces tests doit **impérativement** être joint au dossier.